

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement: F093/8P02/2
	1. Intitulé du projet	
Renouvellement des eaux du port de Golfe	-Juan (travaux d'amélioration)	
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	CCI Nice Côte d'Azur - Rivieraports	
Nom, prénam et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	ATTALI Stéphane , Directeur de l'ingénierie Po	ortuaire.
RCS / SIRET 1 8 0 6 0 0 0	1 7 0 0 0 1 6 Forme juridique	7381 - Organisme consulaire
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	ez à votre demande l'annexe obligatoire au des seuils et critères annexé à l'article R. 1 dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard de	
Milieux aquatiques littoraux et maritimes N°18 : Dispositifs de prélèvement des eaux de mer N°19 : Rejet en mer	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'a Tous dispositifs dont le prélèvement est supér mer Rejet en mer dont le débit est supérieur ou ég IOTA : soumis à autorisation dragage avec séd	ieur ou égal à 30 m3 par heure d'eau de al à 30m3 / heure
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu	rlaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 d	u formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven	tuels travaux de démolition	
naturellement peu agité. Les études mene Exploitation de la prise d'eau existante (di - d'une pompe à hélice dans la chambre e - d'une conduite PRV (diamètre 1000mm) - de 4 diffuseurs répartis sur la conduite - d'un agitateur qui complétera le disposit	xistante dans une souille au pied du quai St Pierre if et sera implanté à l'angle Nord-Est du port.	te:
	as modifier les profondeurs au droit des mouilla l'avoir un tirant d'eau satisfaisant, il sera donc no ux lourds.	

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Assurer un renouvellement des eaux portuaires afin :

- d'améliorer la transparence du plan d'eau,
- de limiter les développements d'algaux,
- réduire les risques d'anoxie ou de stratification locale

Rétablir ponctuellement un tirant d'eau de -2,50m.

CF. Annexe 3 rapport de présentation, modélisation AVP

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase 1:

- Souille par voie terrestre au droit de l'aire de carénage (pelle hydraulique)
- Souille par voie maritime au droit de la capitainerie à l'aide d'une barge + pelle hydraulique
- Dragages ponctuels par drague aspiratrice
- Essorage dans géotubes sur le parking de la CCI
- Évacuation des vases polluées en ISDD

Phase 2:

- Mise en œuvre de la conduite en lieu et place de l'existante,
- Mise en place des jets diffuseurs,
- Mise en place de l'agitateur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Nettoyage manuel du tuyau (non hydraulique) par des plongeurs via les trous d'homme.
- La qualité du fond du bassin portuaire sera améliorée suite aux dragages effectués.
- La qualité des eaux sera améliorée : plus transparente et moins d'alques.
- La courantologie restera faible, il n'y aura à terme pas plus de rejet qu'avant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation au titre de l'article .R214-1 du Code de l'environnement, en raison de la variété des sédiments du port : présence de cuivre, mercure et plomb >N2,

nomenclature 4.1.3.0: dragage ou rejet y afférent en milieu marin, 1°/ dont la teneur en sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence N2 pour au moins un des éléments qui y figurent.

- formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000 si besoin.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

	Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Conduite:	Diamètre :	Ø 1000 mm
	Longueur:	98 m
	Profondeur:	- 3,0 NGF
Diffuseur:		Ø 350
Dragage à - 2	2,50m : Quantité max à extraire	500 m3
	dont revalorisation possible (sable)	200 m3
	évacuation en ISDD	300 m3

AL	п	oca	lle.	-41	-	de	-rol		
4.0	ı k	oca	U5 (ш	on.	au.	DIO	-	

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 7 ° 4 '25"E

Port de Golfe-Juan **Quai Saint Plerre** 06220 VALLAURIS - GOLFE-JUAN

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:

Point de départ : Point d'arrivée :

Long. __ ° __ ' __ " Long. _ _ ° _ _ ' _ _ "

Lat. _ _ ° Lat. ___ ° __ ' ___

Communes traversées:

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?	Non	
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation ou environnementale?	Non	X

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et îndiquez à quelle date il a été autorisé?

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilifé environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		la prise d'eau existante est inclue dans - Ouest du Port de Golfe-Juan ZNIEFF Marine de type 1, - Golfe-Juan et anse du Crouton ZNIEFF Marine de type 2. cf. carte en annexe 2
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Sur la commune de Golfe-Juan VALLAURIS
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	A environ 750m de la zone marine protégée de Vallauris - Golfe-Juan. Le port appartient au Sanctuaire Pélagos
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Un PPBE existe au sein de la CASA, RAS au niveau du port.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X		Le port se situe dans le périmètre AC1 du monument classé : colonne commémorative du débarquement de Napoléon 1er et ses abords
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRNIF = Incendies de forêt Juin 2012. Mais le site n'est pas concerné par ce PPR. TRI (Inondation) - Il existe un PAPI Casa. Le port est en zone de sismicité modérée
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Site non référencé sur BASOL, en revanche présence de sédiments pollués (la partie vaseuse). cf synthèse des analyses en annexe 8.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?	X		Bande côtière de Nice à Théoule
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		A 375 m du site SIC : Baie et Cap d'Antibes, lles de Lérins
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ices potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Lors de la phase de dragage, les sédiments seront aspirés en même temps que l'eau du port. En phase d'exploitation : Dans le milieu marin, au niveau des enrochements (buse d'avivement existante)
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	×		Dragage et souille - Extraction de sédiments d'environ 500 m3, dont 200 m3 potentiellement valorisable (sables) et 300 m3 de vase à évacuer en ISDD
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entroîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Il n'y a pas d'espèces ni d'habitat protégés dans l'enceinte portuaire, de la matte morte de Posidonie est présente à une quinzaine de mètres au Sud de la prise d'eau. En phase travaux : Toutes les précautions nécessaires seront mises en œuvre afin d'éviter tout risque de diffusion de MES (zone de travaux entièrement confinée à l'intérieur du port) En phase d'exploitation :Prise d'eau équipée d'une grille pour protéger les poissons, moins de sédiments remis en suspension après dragage
Milleu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	Le dragage mené à l'intérieur du port n'impactera pas le site Natura 2000 le plus proche. Aucun risque de diffusion de MES vers l'extérieur (obturation de la prise d'ea pendant les travaux) Si nécessaire, un formulaire Natura 2000 sera complété et annexé au dossier d'autorisation

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	NON CONCERNE
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Les zones sensibles sont les plages (notamment la plage du Soleil) et les fermes aquacoles (proche du port du Crouton Cannes Aquaculture) En phase travaux : durée limitée 3 mois hors saison estivale (automne 2019), baignade interdite dans le port. Lors de la mise en œuvre de la buse à l'intérieur du port, il y aura une protection par écran anti MES, pour confiner la zone de travaux (aux bords à quai, autour de la barge ou de la drague aspiratrice). En phase d'exploitation, courantologie très faible et rejets inchangés.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		En phase travaux : De faibles déplacements concernant l'évacuation en ISDD des vases, l'occupation des parkings et la livraison des canalisations.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		L'augmentation du trafic et le fonctionnement de la drague et de la pelle engendreront des perturbations sonores temporaires en phase travaux. La durée des travaux hors saison estivale sera limitée, et les horaires également. Les engins seront aux normes en vigueur.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?			Décantation des sédiments et transport par camion étanche et couvert
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Camions pour l'évacuation des vases polluées, pelle hydraulique et drague aspiratrice
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Eau de décantation
	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Les vases issues des sédiments dragués sont polluées (quelques éléments>N2) et seront donc évacuées en ISDD (en tant que déchets dangereux) Les sables inertes récupérés seront revalorisés.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	Aucune modification du paysage extérieur, la conduite étant ensouillée		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X		En phase travaux: - Certains mouillages seront déplacés, - Le parking sera utilisé pour la décantation, - l'utilisation de l'aire de carénage sera perturbée. En phase d'exploitation aucune modification.		
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident ; ? Non X Si oui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou		
				ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?		
6.3 Les incide	e nces du projet identif Non X Si oui, décr					

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures prises afin de limiter les impacts sur l'environnement:

- * En phase conception : choix de conserver l'ancienne conduite d'amenée d'eau de mer
- * choix de la saison pour la réalisation des travaux (hors saison estivale)

Les travaux seront situés en majorité à l'intérieur du port existant, seul l'ouvrage de prise d'eau de mer situé dans les enrochements de la jetée Sud sera modifié afin de protéger les poissons et de limiter l'intrusion des MES à terme.

Pendant toute la durée des travaux à risque, un écran anti-MES permettra d'isoler totalement la zone du milieu naturel extérieur au port.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet peut être dispensé de la réalisation d'une étude d'impact puisque toutes les mesures de précaution seront prises afin d'éviter tout risque de dispersion des sédiments pollués; en effet les travaux seront isolés du milieu extérieur d'un côté par l'obturation de la prise d'eau, et de l'autre par la mise en œuvre d'écran anti-MES.

B. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

		$\overline{}$
	Objet	
1	Document CERFA nº14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b] et c], 7° a], b], 9°a], b], c], d], 10°,11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1: CERFA 14734

Annexe 2: Plan de situation, localisation des sites

Annexe 3: Rapport de présentation du projet _ modélisation AVP comprenant quelques photographies

Annexe 4 : carnet de plan

Annexe 5 et 6 : non concerné - localisation du site Natura 2000 le plus proche en annexe 2

Annexe 7 : Extrait de cartographie des biocénoses (profils)
Annexe 8 : synthèse qualité des eaux et des sédiments

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Nice

le, 12 juin 2018

Signature